



Association des professeurs et professionnels de l'Université de Saint-Boniface

200, Avenue de la Cathédrale, Winnipeg (MB) R2H 0H7 (204) 237-1818

## Ordre du jour

**Assemblée générale annuelle  
Mardi 18 mai 2019  
Club de Golf de Saint-Boniface  
11 h 30 – 16 h 00**

---

1. Ouverture de l'Assemblée générale annuelle 2018-2019 ;
2. Remerciements, retraites de deux membres : Raphaël Nguimbus et Fernand Saurette ;
3. Mot de bienvenue à nos Membres émérites ;
4. Élection d'un.e Président.e de séance ;
5. Adoption de l'ordre du jour ;
6. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 4 mai 2018 ;
7. Rapport du Président :
  - a) rencontres du Comité de direction ;
  - b) congés sabbatiques et demi-congés sabbatiques ;
  - c) Fonds humanitaire de l'APPUSB ;
  - d) bourses de recherche de l'APPUSB ;
  - e) Comité paritaire ;
  - f) Rapport des trois unités syndicales de l'USB ;
  - g) lettre au Recteur Csepregi ;
  - h) création d'un fonds pour dynamiser nos comités ;
  - i) ratification de notre nouvelle Convention collective ;
8. Garderie à l'USB ;
9. Rapport du Secrétaire-Trésorier ;
10. Rapport de l'Officier de grief ;
11. Rapports des Comités, des Délégué.e.s et des Représentant.e.s :
  - a) Comité associatif :
    - i) Comité du salon des professeur.e.s et des professionnel.le.s ;
    - ii) Comité des communications ;
    - iii) Comité du statut de la femme ;
    - iv) Comité d'accueil ;
  - b) Comités syndicaux :
    - i) Représentant.e.s au Comité paritaire ;
    - ii) Représentant.e.s au Sénat ;
    - iii) Représentant au SEGM (MGEU) ;

- iv) Représentant au Conseil de l'ACPPU ;
- v) Représentant.e.s à la FAPUM (MOFA) ;
- vi) Représentant au Comité de la santé et de la sécurité au travail ;
- c) Comité ou fonctions non-statutaires :
  - i) Comité de la pension.

12. Élections :

- a) Présidence ;
- b) Vice-présidence : quatre (4) membres, mandat d'un an (2 membres), mandat de deux ans (deux membres) ;
- c) Représentant.e au Sénat : un (1) membre ;
- d) Représentant.e au Comité paritaire : deux (2) membres ;
- e) Représentant.e.s au Comité du salon ;
- f) Représentant.e.s au Comité des communications ;
- g) Représentant.e.s au Comité d'accueil ;
- h) Représentant.e.s au Comité de la femme ;
- i) Représentant.e au Comité de la santé et de la sécurité au travail ;
- j) Représentant.e.s à l'ACPPU ;
- k) Vérificateur des états financiers.

13. Levée de la séance.